



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 23/01/2019

Reçu en préfecture le 23/01/2019

Affiché le 24/01/2019

ID : 081-200034056-20190122-D2019_14-DE

SLOW

Séance du 22 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - BONNEIL-MAS (Suppléante) - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BONNET - BOUTIE - CASTAGNE - COLOMBIER - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à Mme Marie-Chantal BATUT.

M. François FOURES a donné procuration à M. Olivier DUVAL.

N° 2019/14

Objet : Marchés publics : Centre Technique - Avenants n°1 aux marchés de travaux conclus avec les entreprises SAS ALBERT ET FILS BÂTIMENT et l'EURL COURANT NATUREL

Vu la délibération n°2018/67 en date du 26 juin 2018 relative à l'attribution des marchés de travaux pour le projet de réhabilitation des locaux existants et d'extension des services techniques à Lautrec,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de l'avancée du projet et rappelle que ce projet a dégagé une marge financière suite à l'ouverture des marchés. Pour cela, il est proposé d'apporter des améliorations au projet initial et notamment de remplacer le revêtement en enrobé prévu par une dalle béton dans le bâtiment neuf. Ces travaux impliquent un avenant pour le lot Gros-Œuvre.

En parallèle, en raison de modifications techniques sur le lot Photovoltaïque, l'EURL Courant Naturel propose une moins-value.

Après avoir tenu compte de ces deux avenants, Monsieur le Président précise ensuite que ce projet présente encore une marge financière de 16 % par rapport au projet initial.

Monsieur le Président précise que ces travaux supplémentaires nécessitent d'approuver des avenants, comme détaillés ci-dessous :

Entreprises	Montant Marché (€ HT)	Avenant 1 (€ HT)	Nouveau montant (€ HT)
Lot 1 : Gros œuvre et terrassement - SAS ALBERT ET FILS BÂTIMENT	166.000,00	+ 24.393,00	190.393,00
Lot 10 : EURL COURANT NATUREL	81.650,00	- 771,80	80.878,20

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve les avenants n°1 aux marchés de travaux du projet de ~~renovation~~ **renovation** des locaux existants et d'extension des services techniques à Lautrec, conclus avec les entreprises SAS ALBERT ET FILS BÂTIMENT et COURANT NATUREL, comme détaillés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2019.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 23 janvier 2019.

Le Président,

Raymond GARDELLE

